

Garanties Individuelles

Remboursements exprimés en pourcentage de la base de remboursement en vigueur et incluant le remboursement de votre caisse d'assurance maladie obligatoire

SOINS COURANTS	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Consultation Généraliste, chez un médecin qui :				
- a adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée (DPTM) (1)	100% BR (2)	100% BR	120% BR	150% BR
- n'a pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée	100% BR	100% BR	100% BR	120% BR
Consultation Spécialiste, chez un médecin qui :				
- a adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée (DPTM) (1)	200% BR	230% BR	230% BR	250% BR
- n'a pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée	150% BR	200% BR	200% BR	200% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	120% BR	130% BR
Acte de spécialité, actes techniques médicaux chez un médecin qui :				
- a adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée (DPTM) (1)	100% BR	100% BR	120% BR	150% BR
- n'a pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée	100% BR	100% BR	100% BR	120% BR
Analyses et examens de laboratoire	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Radiologie, chez un radiologue qui :				
- a adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée (DPTM) (1)	150% BR	150% BR	170% BR	200% BR
- n'a pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée	100% BR	100% BR	120% BR	150% BR
Forfait actes lourds (participation forfaitaire)	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Transport	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Ostéopathie, chiropractie, étiopathie, sophrologie, ergothérapie, acupuncture, psychomotricité, psychothérapie, diététicien, pédicure	-	150 € / an / bénéf.	150 € / an / bénéf.	180 € / an / bénéf.

(1) DPTM : Dispositifs de Pratique Tarifaire Maitrisée = OPTAM (Option Pratique Tarifaire maitrisée) / OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maitrisée - Chirurgie-Obstétrique)

(2) BR : Base de remboursement

PHARMACIE	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Médicaments à service médical rendu majeur (vignette blanche)	100 % BR (2)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments à service médical rendu modéré (vignette bleue)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments à service médical rendu faible (vignette orange)	15 % BR	15 % BR	100 % BR	100 % BR
Contraception remboursée par la sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Contraception non remboursée	50 € / an / bénéf.	50 € / an / bénéf.	70 € / an / bénéf.	100 € / an / bénéf.
Pharmacie prescrite, non remboursée par la sécurité sociale (y compris l'homéopathie)	15 € / an / bénéf.	25 € / an / bénéf.	45 € / an / bénéf.	65 € / an / bénéf.
Sevrage tabagique	-	-	30 € / an / bénéf.	50 € / an / bénéf.

(2) BR : Base de remboursement

AIDES AUDITIVES	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Prothèse auditive pour les moins de 21 ans				
Prothèse auditive du panier de soins 100% santé (3) (classe 1) sans reste à charge, à compter du 1er janvier 2021	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Prothèse auditive du panier de soins à honoraires libres (classe 2)	1400 € (4)	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Prothèse auditive pour les 21 ans et plus				
Prothèse auditive du panier de soins 100% santé (classe 1) sans reste à charge, à compter du 1er janvier 2021	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Prothèse auditive du panier de soins à honoraires libres (classe 2)	100 % BR (2) + 550 € (4)	100 % BR + 550 €	100 % BR + 700 €	100 % BR + 795 €
Accessoires pour prothèse auditive				
Embouts auriculaires, écouteurs, piles, etc	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR

(2) BR : Base de remboursement

(3) 100 % santé : Une sélection de soins et un large choix d'équipements de qualité en optique, dentaire et audiologie, 100% remboursée entre l'assurance maladie et la MCEN.

(4) Dans le cadre du contrat responsable, à partir de 2021, les remboursements seront plafonnés à 1700€ y compris la participation de la sécurité sociale. Le remboursement sera limité à un appareil par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, à compter de la date d'achat.

AUTRES PROTHESES, APPAREILLAGES, ORTHOPEDIE ET PODOLOGIE	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Prothèses capillaires et mammaires	100 % BR (2) + 400 €	100 % BR + 400 €	150 % BR + 400 €	200 % BR + 400 €
Petit appareillage	100 % BR + 31 €	100 % BR + 31 €	100 % BR + 60 €	100 % BR + 100 €
Orthopédie – Podologie	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
Gros appareillage	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR

(2) BR : Base de remboursement

DENTAIRE	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Soins et prothèses du panier de soins 100% santé, sans reste à charge (3)				
Soins et prothèses	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Soins et prothèses hors panier de soins 100% santé, honoraires maitrisés				
Soins dentaires	100 % BR (2)	100 % BR	120 % BR	150 % BR
Inlay - onlay remboursés par la Sécurité sociale	125 % BR	125 % BR	125 % BR	150 % BR
Prothèses du panier à honoraires maitrisés (sauf inlay-onlay)	400 % BR	400 % BR	450 % BR	450 % BR
Prothèses du panier à honoraires libres (sauf inlay-onlay)	400 % BR	400 % BR	450 % BR	450 % BR
Prothèses dentaires non remboursées	-	-	215 € / prothèse	322,50 € / prothèse

(2) BR : Base de remboursement

(3) 100 % santé : Une sélection de soins et un large choix d'équipements de qualité en optique, dentaire et audiologie, 100% remboursée entre l'assurance maladie et la MCEN.

Garanties Individuelles

Remboursements exprimés en pourcentage de la base de remboursement en vigueur et incluant le remboursement de votre caisse d'assurance maladie obligatoire

DENTAIRE	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Orthodontie				
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	450 % BR	450 % BR	450 % BR	450 % BR
Orthodontie non remboursée	193,50 € / semestre	193,50 € / semestre	387 € / semestre	387 € / semestre
Autres actes dentaires				
Implants dentaires non remboursés - hors couronne sur implant	-	500 € / implant limité à 2 implants / an	600 € / implant limité à 2 implants / an	800 € / implant limité à 3 implants / an
Parodontologie	80 € / an / bénéf.	80 € / an / bénéf.	100 € / an / bénéf.	130 € / an / bénéf.
OPTIQUE	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Panier 100% santé (3)				
Monture et verres du panier 100% santé	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Panier libre (hors panier de soins 100% santé (3), honoraires libres)				
Prestation d'adaptation de l'ordonnance médicale de verre correcteur par l'opticien	100 % BR (2)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Lunettes				
Monture (5)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
1 verre simple (5)	110,00 €	130,00 €	135,00 €	155,00 €
1 verre complexe (5)	120,00 €	140,00 €	180,00 €	280,00 €
1 verre très complexe (5)	130,00 €	150,00 €	210,00 €	290,00 €
Lentilles				
Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	300 % BR (2) + 230 € / an / bénéf.	300 % BR + 230 € / an / bénéf.	300 % BR + 230 € / an / bénéf.	300 % BR + 230 € / an / bénéf.
Lentilles refusées par la Sécurité Sociale (sur présentation d'une prescription médicale de moins de 3 ans)	170 € / an / bénéf.	170 € / an / bénéf.	170 € / an / bénéf.	170 € / an / bénéf.
Chirurgie de l'œil				
Kératectomie	500 € / œil	500 € / œil	550 € / œil	600 € / œil
Implant oculaire	500 € / œil	500 € / œil	550 € / œil	600 € / œil

(2) BR : Base de remboursement

(3) 100 % santé : Une sélection de soins et un large choix d'équipements de qualité en optique, dentaire et audiology, 100% remboursée entre l'assurance maladie et la MCEN.

(5) Verre simple : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6.00 et +6.00 et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4.00.

Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6.00 à +6.00 ou dont le cylindre est supérieur à +4.00 et verre multifocal ou progressif.

Verre très complexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8.00 à +8.00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4.00 à +4.00.

Pour les personnes de 16 ans et plus : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 24 mois et elle peut être réduite à 12 mois en cas d'évolution de la vue.

Pour les enfants de plus de 6 ans et moins de 16 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période 12 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.

Pour les enfants jusqu'à 6 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 6 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.

HOSPITALISATION (y compris la maternité)	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Frais de séjour (y compris l'ambulatoire)	100 % BR (2)	100 % BR	200 % BR	250 % BR
Honoraires médicaux, chez un médecin qui :				
- a adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTM) (1)	200 % BR	230 % BR	230 % BR	250 % BR
- n'a pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	150 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Honoraires chirurgicaux, chez un médecin qui :				
- a adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTM) (1)	220 % BR	220 % BR	230 % BR	250 % BR
- n'a pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Forfait journalier	100 % FR (6)	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Forfait actes lourds (participation forfaitaire)	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière	30 € / jour	54 € / jour	60 € / jour	80 € / jour
Frais d'accompagnement	31 € / jour	31 € / jour	45 € / jour	60 € / jour
Allocation frais accessoires (téléphone, télévision)	-	-	120 €	150 €

(1) DPTM : Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée = OPTAM (Option Pratique Tarifaire maîtrisée) / OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie-Obstétrique)

(2) BR : Base de remboursement

(6) FR : Frais Réels

CURES, ALLOCATION ET ASSISTANCE	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Cures thermales				
- Honoraires	100 % BR (2)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- Voyage / Hébergement	-	-	150 €	200 €
Frais d'obsèques (7)	1 525 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €
Assistance à domicile (aide à domicile, aide-ménagère, ...) (8)	Voir notice	Voir notice	Voir notice	Voir notice

(2) BR : Base de remboursement

(7) Dans le cadre d'un contrat collectif souscrit par la MCEN pour le compte de ses adhérents

(8) Garantie assurée par Inter Mutuelles Assistance dans le cadre d'un contrat collectif souscrit par la MCEN pour le compte de ses adhérents

PREVENTION	ESSENTIEL	CONFORT	SERENITE	EXCELLENCE
Vaccin anti grippe	100 % FR (6)	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Dépistage, tous les 5 ans, des troubles de l'audition chez les personnes de plus de 50 ans	100 % BR (2)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Ostéodensitométrie remboursable par l'assurance maladie	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Aide à l'achat de masques Covid (sur présentation d'une facture)	15 € / an / bénéf.	15 € / an / bénéf.	15 € / an / bénéf.	15 € / an / bénéf.

(2) BR : Base de remboursement

(6) FR : Frais Réels